

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 27 MARS 2017

2017/32 - SUBVENTION DE DÉMARRAGE A HAPPYyoga (Heureux Amateurs Professionnels des Pratiques du Yoga)

L'Association « HAPPYyoga » a été créée le 23 juin 2015 à Lomme.

Elle a comme objectifs :

- la transmission, l'enseignement et la pratique du yoga,
- la mise en œuvre de tous moyens, atelier et stages,
- l'organisation d'événements culturels et de manifestations festives nécessaires à son accomplissement.

L'Association sollicite une subvention de démarrage pour lui permettre de développer ses actions.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 400,00 € à l'association « HAPPYyoga » (N° de SIRET : 812 574 242 00010)

◆ **IMPUTER** la dépense correspondante sur les crédits inscrits au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 33 - Opération n°1079 : soutien aux associations culturelles - code service : NEN

ADOpte A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme